



**CORPORATION DE LA
CITÉ DE CLARENCE-ROCKLAND
PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ D'AMÉNAGEMENT**

le 8 février 2017
Salle du Conseil
415 rue Lemay Street,
Clarence Creek, Ont.

PRÉSENT: Mario Zanth, Président
Guy Desjardins, Maire
Carl Grimard, Conseiller Quartier 3
Michel Levert, Conseiller Quartier 7
Isabelle Robillard, Membre
Elaine Simard, Membre
Marie-Eve Bélanger, Greffière par intérim
Helen Collier, Directrice Générale

1. Ouverture de la réunion

Le président ouvre la réunion à 19h.

2. Adoption de l'ordre du jour

Proposée par Carl Grimard
Appuyée par Isabelle Robillard

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3. Déclaration d'intérêts pécuniaires

Aucune

4. Adoption des procès-verbaux

**4.1 Procès-verbal de la réunion du Comité d'aménagement du 18 janvier,
2017**

RÉSOLUTION AME2017-04
Proposée par Elaine Simard
Appuyée par Guy Desjardins

QUE le procès-verbal de la réunion du comité d'aménagement du 18 janvier, 2017 soit adopté.

ADOPTÉE

5. Énoncé de l'urbaniste

L'énoncé de l'urbaniste est présenté.

6. Items différés

Aucune

7. Présentations / Rapports

7.1 Ébauche d'un Plan de lotissement - Trillium

Le propriétaire du 672, chemin Landry, M. Keith Langedock, confirme qu'il a acheté cette propriété pour avoir du privé et qu'il perdra sa ligne d'arbres. Carl Grimard indique que la rue a été déplacée plus au sud par Spacebuilders donc il aura 3 arrière-cours au lieu d'une route adjacente à sa propriété.

Mme Marie-Eve Bélanger indique que les lots seront de plus de 1 acre.

M. Keith Langedock mentionne qu'il est heureux que la route ait été déplacée, par contre, il verra beaucoup de circulation près de sa propriété.

Le propriétaire du 670 chemin Landry, M. Stéphane Lalande, demande que la section en arrière de tous les terrains ne soit pas touchée. Il veut que le développeur garde une rangée d'arbre pour garder et minimiser l'impact sur sa propriété.

M. Carl Grimard demande s'il peut planter des arbres sur sa propriété. M. Stéphane Lalande mentionne que sa remise et son champ d'épuration sont trop près de la ligne de propriété et il n'est donc pas possible de planter des arbres.

RÉSOLUTION AME2017-05
Proposée par Isabelle Robillard
Appuyée par Elaine Simard

QUE le comité d'aménagement recommande au conseil municipal l'approbation de l'ébauche de plan de lotissement soumis par M. Michel Gagnon (LRL Associés Ltd.) pour Spacebuilders Ottawa Ltd (filière no. D-12-119), avec les conditions d'approbation listé à la Section 7 du rapport no. AMÉ17-10-R.

DIFFÉRÉE

8. Ajournement

La réunion est ajournée à 19h29.

9. Autres items

Aucune

Mario Zanth, Président

Marie-Eve Bélanger, Greffière par intérim